

Objet	Unité	Tarif 2023 en € HT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :		
<p>ANC-V. Contrôle d'une INSTALLATION EXISTANTE dans le cadre d'une vente immobilière (à la demande du propriétaire ou son représentant) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 visite de contrôle, • la rédaction du rapport de contrôle, et l'envoi dématérialisé 	Même tarification que les contrôles des installations existantes initiés par le SPANC	
<p>ANC-E. Contrôle d'une INSTALLATION EXISTANTE initié par le SPANC, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 visite de contrôle, • la rédaction du rapport de contrôle, et l'envoi dématérialisé 		
A. Immeuble à usage d'habitation :		
<p>❖ Contrôle de DIAGNOSTIC (l'installation n'a jamais été contrôlée (1^{er} contrôle)), comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement au système de traitement, et le contrôle du système de traitement</p>	LE FORFAIT	81,00 €
<p>❖ Contrôle PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT (l'installation a déjà été contrôlée, le contrôle sera réalisé sur la base du(des) contrôle(s) précédent(s)), comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement au système de traitement, et le contrôle du système de traitement</p>	LE FORFAIT	70,00 €
<p>❖ Supplément pour 1 logement supplémentaire, comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement supplémentaire au système de traitement</p>	LE FORFAIT	35,00 €
B. Immeuble ou local à usage autre que d'habitation :		
<p>❖ Contrôle de DIAGNOSTIC (l'installation n'a jamais été contrôlée (1^{er} contrôle)), décomposé en 2 parties : (1) contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ; (2) contrôle du système de traitement</p> <p>1. Contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement : l'équipement ou le point d'eau contrôlé</p>	L'UNITE	10,00 €
<p>2. Contrôle du système de traitement</p>	LE FORFAIT	70,00 €
<p>❖ Contrôle PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT (l'installation a déjà été contrôlée, le contrôle sera réalisé sur la base du(des) contrôle(s) précédent(s)), décomposé en 2 parties : (1) contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ; (2) contrôle du système de traitement</p> <p>1. Contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement : l'équipement ou le point d'eau contrôlé</p>	L'UNITE	10,00 €
<p>2. Contrôle du système de traitement</p>	LE FORFAIT	60,00 €

Objet	Unité	Tarif 2023 en € HT
ANC-N. Contrôle d'une INSTALLATION NEUVE ou réhabilitée		
❖ Contrôle de CONCEPTION (vérification du projet avant réalisation) comprenant l'instruction du dossier, la rédaction de l'avis du SPANC, et l'envoi dématérialisé	LE FORFAIT	60,00 €
❖ AVIS COMPLEMENTAIRE CONCEPTION , suite à la modification du projet par le pétitionnaire (vérification du projet modifié avant réalisation) comprenant l'instruction du dossier modifié, la rédaction de l'avis du SPANC, et l'envoi dématérialisé	LE FORFAIT	30,00 €
❖ Contrôle de BONNE EXECUTION comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 visite pour le contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ainsi que le contrôle du système de traitement • la rédaction du rapport de contrôle, et l'envoi dématérialisé 		
A. Immeuble à usage d'habitation :		
○ Contrôle de BONNE EXECUTION comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement au système de traitement, et le contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	80,00 €
○ Supplément Contrôle de BONNE EXECUTION pour 1 logement supplémentaire comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement supplémentaire au système de traitement	LE FORFAIT	35,00 €
B. Immeuble ou local à usage autre que d'habitation :		
Contrôle de BONNE EXECUTION décomposé en 2 parties : (1) contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ; (2) contrôle du système de traitement		
1. Contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement : l'équipement ou le point d'eau contrôlé	L'UNITE	10,00 €
2. Contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	50,00 €
ANC-C. Visite complémentaire / contre-visite		
comprenant 1 visite, la rédaction du rapport de visite et l'envoi dématérialisé	LE FORFAIT	35,00 €
Supplément pour envoi papier / postal du rapport de contrôle ou rapport de visite		
	LE FORFAIT	9,00 €